Emplacements réservés

Numero	Destination	Bénéficiaire	Surface_en_m²	Linéaire_en_m
1	Carrefour Chemin des Tuileries - Quai Ouest	Commune	63	0
2	Carrefour Chemin des Tuileries - agrandissement du Chemin	Commune	536	0
3	Cheminement piéton	Commune	3 313	645
4	Réalisation d'un cheminement piéton aux abords de la Seulles (préservation du caractère boisé et paysager)	Commune	17 517	0
5	Cheminement piéton	Commune	417	138
6	Bassin de traitement des eaux pluviales et aménagements paysagers	Commune	10 661	0
7	Canalisation d'évacuation des eaux pluviales	Commune	631	0
8	Plantations	Commune	7 941	793
9	Extension du cimetière	Commune	6 286	0
10	Création d'un trottoir	Commune	402	148

Éléments du cadastre

(Source: Cadastre PCI Vecteur, DGFiP, 2018)

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Réseau viaire
- Tronçon de cours d'eau

Prescriptions

Eléments patrimoniaux à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Art.L151-19 CU)

- *Bâti remarquable*
- *Secteur de patrimoine bâti à protéger*

Eléments à préserver pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation , le maintien ou la remise en état des continuités écologiques (Art.L151-23 CU)

- *Haies, alignements d'arbres à protéger*
- *Haies à créer*
- **Cheminements à conserver (Art.L151-38 CU)**
- **Linéaires de rez-de-chaussées commerciaux (Art.L151-16 CU)**
- **Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)**
- **Emplacements réservés (Art.L151-41 CU)**
- **Espaces Boisés Classés (Art.L113-1 CU)**
- **Espace non bâti inconstructible (L.151-23 CU)**
- **Bande littorale des 100 mètres (sur la base du trait de côte Histolitt)**
- **Périmètre de protection de captage d'eau potable**

Informations

- **Zones humides avérées (Art.L151-23 CU)**
- **Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)**
- **Périmètre de 100 m autour de bâtiments agricoles**

Zonage

- Ua - Secteur urbain à caractère central d'habitat, de services et d'activités urbaines
- Ub - Secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine
- Ubp - Sous-secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine, avec des caractéristiques d'implantation et d'alignement différentes
- Ubs - Sous-secteur urbain à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine, avec une emprise au sol plus faible
- Uc - Secteur urbain à caractère principal d'habitat de type pavillonnaire, pouvant admettre des services et des activités urbaines
- Uca - Sous-secteur urbain localisé sur le front de mer, correspondant à des règles de hauteur et d'implantation différentes
- Ucb - Sous-secteur urbain localisé en bordure de la Seulles, avec une emprise au sol différente
- Ue - Secteur urbain à vocation portuaire
- Uec - Sous-secteur urbain à vocation portuaire destiné à l'activité conchylicole
- Ut - Secteur urbain à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- Uz - Secteur urbain à vocations commerciales, artisanales, industrielles et de services
- 1AU - Secteur à urbaniser à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine (ZAC Saint-Ursin)
- 1AUb - Secteur à urbaniser à caractère d'habitat pouvant admettre une certaine diversité urbaine
- 1AUz - Secteur à urbaniser à vocations commerciales, artisanales, industrielles et de services
- A - Zone agricole
- At - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
- N - Zone naturelle
- Nr - Secteur naturel remarquable
- Nm - Secteur comprenant les eaux territoriales courseullaises de la mer de la Manche
- Nt - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs

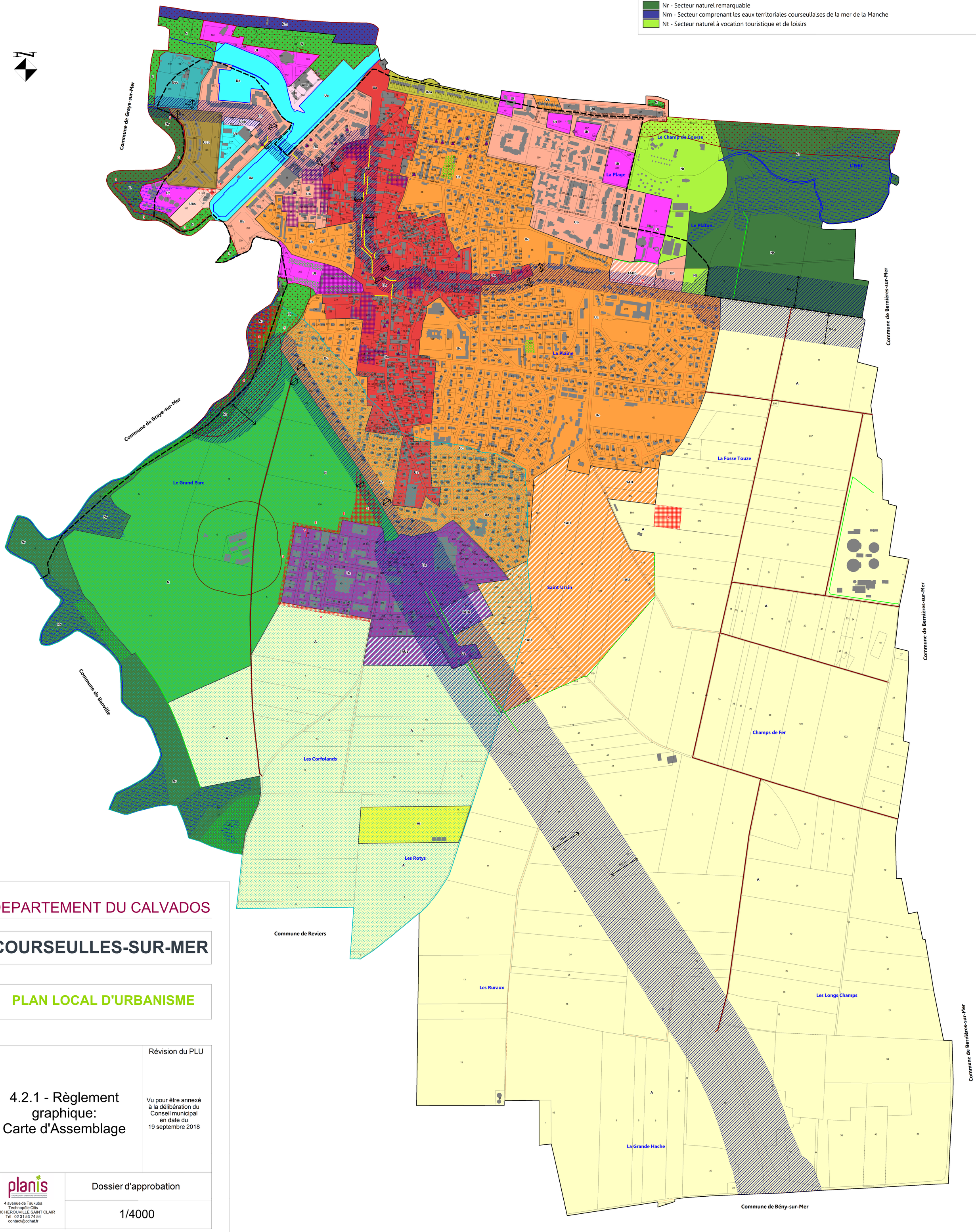

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COURSEULLES-SUR-MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

4.2.1 - Règlement graphique: Carte d'Assemblage

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2018

planis
AMÉNAGEMENT - URBANISME - ENVIRONNEMENT
4 avenue de Tsukuba
Technopôle Citis
14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél : 02 31 53 74 54
contact@cdhat.fr

Dossier d'approbation

1/4000